

L'ONU et ses Institutions spécialisées ont toutes été établies sur une base multilingue. Il y a cinq langues officielles aux Nations Unies: l'anglais, le français, le chinois, l'espagnol et le russe. A ses débuts l'Organisation adopta deux langues de travail pour l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité: l'anglais et le français. L'espagnol fut ajouté comme langue de travail de l'Assemblée générale en 1948 sur les instances des États membres latino-américains.

Pour toutes sortes de raisons c'est l'anglais qui a été la principale langue d'usage des organismes des Nations Unies. Les pays francophones, y compris le Canada, ont donc dû insister pour qu'on accorde plus d'importance au français comme langue de travail. Mais à l'expérience, on s'est rendu compte que la seule façon d'augmenter l'usage du français au sein de l'Organisation était d'accorder plus d'importance aussi aux autres langues officielles.

A la vingt-troisième session le Canada proposa donc, avec d'autres, une résolution, facilement adoptée, qui recommandait certaines mesures précises pour le développement du multilinguisme dans les catégories professionnelles et supérieures du personnel des Nations Unies. De même, le Canada vota en faveur d'une résolution qui réclamait que l'espagnol devienne langue de travail au Conseil de sécurité, et le russe, langue de travail à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité, pour sa part, entérina ces résolutions en janvier 1969.

La composition et l'activité des délégations canadiennes aux Nations Unies et aux Institutions spécialisées tiennent compte depuis longtemps de la nécessité de représenter convenablement les deux principaux groupes linguistiques de notre pays. Plus récemment, on a pris des mesures efficaces pour améliorer le bilinguisme de notre présentation. Conformément aux principes établis dans le Livre blanc de 1968 intitulé *Fédéralisme et institutions internationales* et son supplément *Fédéralisme et conférences internationales sur l'éducation*, des représentants provinciaux ont été invités à participer aux délégations canadiennes aux conférences d'organismes des Nations Unies comme l'UNESCO et certaines institutions spécialisées, ainsi qu'à d'autres réunions des Nations Unies.

Plusieurs États membres des Nations Unies ou des Institutions spécialisées sont bilingues ou multilingues. Il faudrait voir si l'ONU ou l'une de ses agences, comme l'UNESCO, pourrait contribuer à résoudre les problèmes que doivent surmonter tous les pays multilingues.

Il faut continuer à utiliser l'anglais et le français de façon régulière lorsque le Gouvernement canadien fait des déclarations aux Nations Unies. Les principes définis dans le Livre blanc de 1968 et son supplément doivent